

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 novembre 2022 Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 10 novembre 2022 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n°50_2022</p>	<p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, André MORARD</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents excusés : Béatrice TISSOT, Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Marie TROUILLET, Gaëlle MESSINA Secrétaire de séance : DEROBERT Christelle</p>

Objet : REVETEMENT ROUTE DES DEVINS

Suite aux travaux de rénovation des réseaux eau potable effectués chemin de Compostelle, Monsieur le Maire indique que le revêtement de la route est à refaire intégralement depuis le chemin des Resses jusqu'à la « Pierre 33 » mais aussi depuis l'aire de stationnement jusqu'à la route des devins au panneau « route non déneigée »

Monsieur le Maire propose donc de faire intervenir, pour le printemps 2023, l'entreprise Colas située à SILLINGY en vue de la réfection de la voirie pour un montant de :

- 43855,60 € HT depuis le chemin des Resses jusqu'à la « Pierre 33 »
- Et 48405,00 € HT depuis l'aire de stationnement jusqu'à la route des devins au panneau « route non déneigée ».

Etant précisé que le prix peut varier en fonction du cours du pétrole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ; étant précisé que le prix peut varier en fonction du cours du pétrole.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 24.11.2022 Et de la publication le : 18.11.2022</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>  	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---